

ÉDITO

Depuis quelques jours, toutes les bornes de recharge pour véhicules électriques que nous avons prévues d'installer sont en exploitation. La fréquentation du réseau se développe lentement mais sûrement. Le taux d'utilisation des 10 bornes rapides est sans trop de surprises, beaucoup plus élevé que les 186 bornes normales. Ces dernières connaissent une utilisation plus modeste et inégale selon les emplacements : il faut rappeler qu'elles sont généralement considérées comme une solution de secours en dernier ressort.

Le petit équilibre est encore loin mais le Siéml est conscient qu'il ne suffit pas de poser des bornes pour qu'elles fonctionnent. Il faut encore et toujours convaincre nos concitoyens. C'est pourquoi nous jouons également un rôle d'animation sur le territoire en organisant notamment un salon du véhicule électrique.

Nous entrons désormais dans une période d'exploitation qui nous incite à surveiller de près la qualité du service rendu et la satisfaction des usagers. Une expérience négative a vite fait de se propager. Par ailleurs, les syndicats d'énergies ligériens et bientôt bretons travaillent main dans la main pour favoriser l'interopérabilité.

Enfin, nous souhaitons encourager d'autres formes de carburants alternatifs issus de la production d'énergie renouvelable locale : les stations GNV, le développement de la filière hydrogène... Et nous réfléchissons à mettre en place un service de conseil en mobilité à destination des communes et leurs groupements, afin que nos collectivités puissent faire les bons choix pour leur patrimoine roulant. En quelques années, le syndicat s'est donc pleinement investi dans le champ de la mobilité afin d'aider les territoires à réduire leur dépendance aux carburants fossiles.

Jean-Luc Davy
président du Siéml

PLAN CORPS DE RUE SIMPLIFIÉ

LES COMMUNES, BÉNÉFICIAIRES MAIS AUSSI ACTRICES DE SA MISE À JOUR

Le déploiement du PCRS est un projet départemental piloté par le Siéml, en partenariat avec les EPCI, Enedis et les villes gérant l'éclairage public. Les communes ne sont pas directement contributrices au projet ; elles en sont toutefois bénéficiaires en tant que gestionnaires de voiries et de réseaux. Le Siéml a donc encouragé les EPCI à signer des conventions avec leurs communes membres pour définir les droits et les obligations de chaque partie. Quels avantages et quel rôle pour les communes ?

Gestion de la voirie et sécurisation des chantiers

Le PCRS est un fond de plan très précis. Dans le cas du PCRS Vecteur, il représente les éléments de l'espace public (trottoirs, seuils, façades, etc.) et dans le cas du PCRS Image, une photographie aérienne de très haute résolution. Cette précision assurera aux communes une meilleure connaissance de leurs voiries et permettra aux gestionnaires de réseaux de superposer précisément leurs réseaux sensibles et ainsi de sécuriser les chantiers dans les communes.

Accès et mise à jour des données : rôle des communes

Les services des communes auront accès aux données, ainsi que les délégataires et les entreprises travaillant pour leur compte. Cet accès sera possible depuis le SIG de l'EPCI ou via la plateforme web de mise à disposition du PCRS gérée par le Siéml. Un outil informatique permettra aux entreprises d'extraire le secteur sur lequel elles interviendront.

Le PCRS sera mis à jour au fur et à mesure des travaux par intégration des plans de récolement de modifications de voirie. Les communes gestionnaires de voirie joueront un rôle dans cette mise à jour. Dans le cadre de leurs marchés de travaux de voirie, elles devront imposer des clauses techniques dans leur cahier des charges (respect de la charte graphique départementale) et veiller à la transmission des plans de récolement. Pour les travaux effectués en régie, les communes respecteront elles-même ces clauses et contribueront au processus de mise à jour, dont les modalités sont actuellement affinées par le comité technique du PCRS.

1 EPCI ET 1 VILLE EN PLUS !

Bienvenue à la **communauté d'agglomération du Choletais et la Ville de Cholet** (en tant que gestionnaire de l'éclairage public). Elles rejoignent le partenariat permettant ainsi d'assurer la conduite du projet sur l'intégralité du département !

LE PCRS EN PHASE DE TESTS

La phase de tests a débuté avec la livraison des premiers éléments :

- **50 km de PCRS vecteur ont été réalisés** à Avrillé, secteur retenu pour la complexité et la représentativité de son espace public. Ces éléments sont désormais analysés par les entreprises chargées du contrôle des livrables (précision géométrique, respect de la structure informatique,...). Les services d'ALM analysent les échantillons d'Avrillé en comparaison du plan topographique et des données de leur SIG. Après attestation de la conformité, de nouveaux bons de commande seront lancés à raison de **400 km/ trimestre**.
- **800 km² de PCRS images** (photos aériennes) réalisés par Enedis sont en cours de transmission.

CONTACT

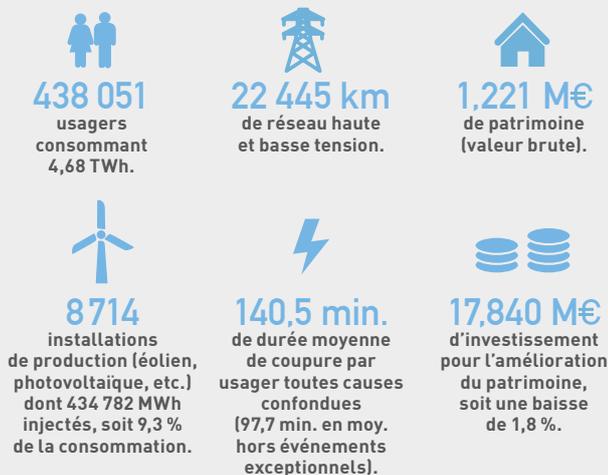
Cristina Farcasiu, Siéml
c.farcasiu@sieml.fr
02 61 20 75 79

Le Siéml, en tant qu'autorité concédante pour le service public de l'électricité et représentant des communes pour la distribution publique de gaz, veille à la bonne application des cahiers des charges de concession. L'activité 2017 d'Enedis et des concessionnaires gaz fera l'objet d'un rapport présenté lors du CoSy de décembre. Voici quelques faits et chiffres.

→ RÉUNIONS STATUTAIRES / ÉVÉNEMENTS

MAR. 4 DÉC.	Réunion du Bureau > Siéml
MAR. 11 DÉC.	Inauguration borne vélo > Les Rosiers-sur-Loire et Gennes
MAR. 11 DÉC.	Réunion territoriale > Agglomération du Choletais
JEU. 13 DÉC.	Inauguration du 100 000 ^e point lumineux > Saint-Georges-des-Gardes
MAR. 18 DÉC.	Comité syndical > Siéml
JEU. 10 JANV.	Inauguration borne rapide > Segré
MAR. 15 JANV.	Réunion du Bureau > Siéml

ENEDIS / CHIFFRES AU 31 DÉC. 2017



CONCESSIONS GAZ / CHIFFRES AU 31 DÉC. 2017*



* Hors ALM, après transformation en communauté urbaine et reprise de la compétence distribution de gaz.

EPU : PROGRAMME DE RÉNOVATION 2019
PRÈS DE 5 M€ D'EUROS DE TRAVAUX PRÉVUS

Pour rappel, le Siéml aura consacré, en 2018, 2 M€ à la rénovation du parc éclairage public, soit 50 % du montant des travaux HT. 8 000 lanternes énergivores restent à éradiquer — et ce avant 2020 — pour assurer un éclairage public plus vertueux et plus économique. Dans le cadre du programme 2019, 58 collectivités — dont ALM — ont déjà sollicité le Siéml pour un montant total de travaux HT de 5 M€. Si la plupart des communes souhaite avoir recours aux fonds de concours (50 % à charge de la collectivité), six d'entre elles ont fait le choix du tiers financement proposé par le Siéml (0% d'apport et remboursement sur 10 ans avec les économies d'énergie). Le montant global à emprunter (0,4 M€) est à ce jour insuffisant pour engager une démarche auprès de la Banque des territoires, mais le Siéml réfléchit à une solution alternative pour accompagner ces communes dans leurs travaux de rénovation.

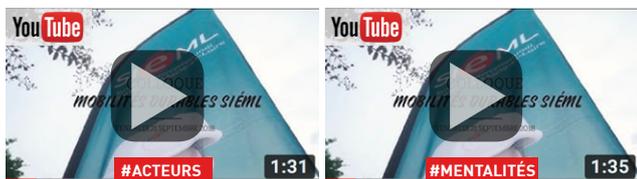
MOBILITÉS DURALES ET ÉCLAIRAGE PUBLIC
LE SIÉML PARTAGE SON EXPERTISE

Le Siéml est sollicité régulièrement pour partager son expertise. Ainsi plusieurs retours d'expériences ont été présentés ces dernières semaines ; au **Congrès des maires de France** tout d'abord, à l'**Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques** (OPECST) ensuite, puis le 5 décembre à la **Conférence ligérienne de l'énergie**. Il a été question du déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques et plus globalement de la politique du syndicat en faveur des mobilités durables, y compris dans la gestion de sa flotte professionnelle. L'éclairage public n'est pas en reste. Le projet d'armoires à commande à distance a été présenté le même jour lors d'un colloque de la **FNCCR** organisé sur le thème de l'Epu et des objets connectés.

> Vidéo de la table ronde de l'OPECST sur <https://bit.ly/2zFUF9M>

VOUS AVEZ DIT MOBILITÉ DURABLE ?
FOCUS SUR LES ACTEURS ET LES MENTALITÉS

Suite des interviews réalisés lors du colloque régional des mobilités durables. À retrouver sur la **chaîne YouTube du Siéml**.



DÉC. 2018

SUIVI DES NÉGOCIATIONS DU CONTRAT DE CONCESSION ÉLECTRICITÉ

